

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

Réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. DORDOIGNE, excusé.

M. BOUVIER est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2019 est soumis aux signatures.

2. **Rapport 2018 du service public de l'assainissement non collectif**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2018.

Le rapport est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes (<http://www.cc-perche.fr/l'assainissement-non-collectif.html>).

3. **Rapport d'activités 2018 de la CDC du Perche**

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2018 lui a été fourni et présenté.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-perche.fr/telechargements.html>.

4. **Rapport de la CLECT du 09/09/2019**

Le périmètre de la Communauté de Communes du Perche a évolué le 01/01/2019 suite à la création de la commune nouvelle d'Arcisses, regroupant les communes de Margon, Brunelles et Coudreceau. Cette dernière était jusqu'au 31/12/2018 membre de la Communauté de Communes Terres de Perche.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a dès lors évalué les charges transférées ou restituées à la commune nouvelle d'Arcisses suite à l'intégration de Coudreceau dans le périmètre de la Communauté de Communes.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport de la CLECT du 09/09/2019.

5. **Rapport 2018 du service public de l'eau potable (réseau des écarts)**

Chaque membre ayant été destinataire du rapport 2018 du service de l'eau potable concernant le réseau des écarts, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Commune (<http://www.mairiechamprond-en-perchet.com>).

6. Régie de recettes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la régie de recettes instaurée précédemment, pour permettre au régisseur l'encaissement de la garderie de l'école primaire.

Vote favorable à l'unanimité.

7. Rentrée scolaire

Depuis la rentrée 2019, une nouvelle enseignante a été nommée à l'école maternelle, Mme PREVOST Maëva.

25 élèves sont inscrits en PS/MS, et 27 élèves en CM1/CM2.

8. Informations et questions diverses

- Un relais de téléphonie mobile Orange avec implantation d'un pylône de 36 m de hauteur est envisagé au lieudit La Flaudière. Les travaux devraient commencer fin 2019 pour une mise en service en avril 2020.
- Monsieur le Maire a été interrogé par la Gendarmerie sur ses intentions quant à la prise ou non d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation de tout produit à base de glyphosate sur la commune. Aucune décision allant en ce sens n'est envisagée à ce jour.
- En remerciement, tous les bénévoles ayant œuvré à l'organisation de la 10^e édition des 100 km du Perche, sont invités à venir partager un moment convivial le 11 octobre prochain à Trizay.
- Les Sentiers du Perche sollicitent l'autorisation du Conseil Municipal pour emprunter des chemins communaux lors de la randonnée qu'ils organisent le 6 octobre prochain. Avis favorable à l'unanimité.
- Différentes demandes de subventions sont refusées.
- Différents remerciements adressés au Conseil Municipal lui sont transmis.
- Les riverains du talus situé à la sortie de l'agglomération demandent que celui-ci fasse l'objet d'un meilleur entretien.
- L'ancien lavoir, utilisé comme abri de bus, aurait besoin d'un rafraîchissement. Un contrôle de la structure est à faire avant d'envisager la réfection de la peinture.
- Le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Berthe a fait procéder pendant l'été au rebouchage des trous laissés en différents endroits après réparations de fuites d'eau. Il est regrettable que l'allée des Tilleuls ait été oubliée.
- Les usagers de la salle communale sont très satisfaits de sa rénovation.

La séance est levée à 21h15.